

# FINANCEMENT

## FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

**5 000 \$ à 150 000 \$**

Ce Fonds offre un support technique et financier permettant de stimuler l'entrepreneuriat et de favoriser la création d'emplois sur le territoire de la MRC de Témiscamingue pour des projets de démarrage ou d'expansion d'entreprise.

**DURÉE 7 ans maximum 10 ans**  
**Date limite: 1er juin 2032**

### TYPE DE PRÊTS

Prêt à terme garanti <sup>1</sup>  
Prêt participatif <sup>2</sup>  
Prêt fonds de roulement

### ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique  
Société en nom collectif  
Compagnie  
Organisme à but non lucratif  
Organisme d'économie sociale

### MISE DE FOND

Au moins 20 % du coût du projet.  
Possibilité de 15 % sous conditions

### TAUX D'INTÉRÊT

Min : Taux de base (4 %)  
Max : Taux de base + prime de risque  
+ prime d'amortissement

## FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ FTQ (FLS)

**100 000 \$**

Le FLS se combine au FLI et offre une aide financière supplémentaire maximum de **100 000 \$** avec une mise de fonds de 20 %.

**DURÉE 7 ans maximum 10 ans**

### TYPE DE PRÊTS

Prêt à terme garanti <sup>1</sup>  
Prêt participatif <sup>2</sup>  
Prêt fonds de roulement

### ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique  
Société en nom collectif  
Compagnie  
Organisme à but non lucratif  
Organisme d'économie sociale (conditions)

### MISE DE FOND

Au moins 20 % du coût du projet.  
Possibilité de 15 % sous conditions

### TAUX D'INTÉRÊT

Min : Taux de base (4 %)  
Max : Taux de base + prime de risque  
+ prime d'amortissement

## AIDE AUX JEUNES POUR L'ACQUISITION

**5 000 \$ à 25 000 \$**

Favoriser la relève graduelle des entreprises témiscamiennes par les jeunes de 18 à 39 ans en les aidant à acquérir de 25 % à 100 % d'une entreprise existante.

\* Si plus d'un jeune par projet, le prêt maximum est de 20 000 \$ par promoteur.

**DURÉE maximum 6 ans**

### TYPE DE PRÊTS

Prêt personnel  
Acquérir au moins 25 % des actions ou des parts

### ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique  
Société en nom collectif  
Compagnie  
Jeune de 18 à 39 ans pour achat d'actions ou parts d'une entreprise

### MISE DE FOND

Participation du promoteur fortement recommandée

### TAUX D'INTÉRÊT

0 %

### MODALITÉ

Moratoire sur le remboursement de capital allant jusqu'à 12 mois

<sup>1</sup> Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèque mobilière ou immobilière, elles peuvent être de second rang, s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.

<sup>2</sup> Forme d'intervention utilisée dans les entreprises de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation incorporées

### SECTEURS D'INTERVENTION

Prioritaire :  
• 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation  
• 1<sup>re</sup> transformation  
• Primaire agricole et forestier

### FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

1 % du montant du prêt,  
min. 100 \$

### EXCLUSIONS

• Démarrage d'un commerce de détails ou de services dans une collectivité où ce service existe déjà.  
Le client doit démontrer que le démarrage de son entreprise n'entraîne pas le déplacement de la clientèle d'une entreprise existante.  
• Immobilier résidentiel  
• Secteurs liés au sexe, à la religion, à la politique ou au débit de boisson

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. **Rentabilité** : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus.
2. **Équipe dirigeante** : connaissances, expériences, formations, réseaux.
3. **Capacité de remboursement** : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements capital et intérêts sur ses emprunts.
4. **Taux d'endettement** : idéalement inférieur à 80%
5. **Valeur des garanties et des cautionnements.**
6. **Création et maintien d'emplois.**